

SAS Ferme éolienne de Saugond
Le Nobel – 770 rue Alfred Nobel
34 000 MONTPELLIER

Dossier suivi par : Jean-Paul DOMBRET
Tél : 04 27 04 50 47
Port : 07 85 71 47 80
Courriel : dombret@eurocape.fr

Préfecture de la CHARENTE
7-9 rue de la Préfecture
CS 92 301
16 023 ANGOULÊME CEDEX
A l'attention de Madame la Préfète

Montpellier, le 18 juin 2019

LRAR n° 1A 161 492 7263 5

Affaire suivie par Madame PRUNIER, Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Objet : Accord à la prolongation de 3 mois supplémentaires pour l'instruction du dossier

Madame la Préfète,

Conformément aux dispositions prévues pour proroger la durée d'instruction des demandes d'Autorisation Unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement à l'article 20 du Décret n°2014-450 du 2 mai 2014, nous souhaitons par la présente vous signifier notre accord pour proroger le délai d'instruction de notre dossier de trois (3) mois.

Ainsi, le délai de trois (3) mois prévu à compter du jour de réception par la préfecture du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur – daté du 06 décembre 2018 – est porté à dix (10) mois, soit jusqu'au 06 octobre 2019.

Pour la Ferme éolienne de Saugond SAS
Bertrand BADEL
Directeur général

